

Compte administratif

Moment fort de la vie financière locale, le compte administratif, exercice imposé du fonctionnement communal, permet de faire le point sur l'utilisation du budget de l'année précédente.

Compte administratif 2019

Compte administratif 2018

Principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des achats de matériels durables, des constructions, aménagements de bâtiment ou des travaux d'infrastructure.



5,4 M€ : c'est le montant des dépenses d'investissement en 2018



Mais aussi :

- Patrimoine scolaire (travaux divers bâtiments et gymnases) : 189 000 €
- Aires de jeux (réparations et créations) : 45 000 €
- Aménagements urbains (carrefour San Marino, Rochepleine, ouvrages d'art, berges...) : 181 000 €
- Création de l'Epice'riz : 178 000 €
- Sécurité (PV électroniques, vidéoprotection, radars) : 64 000 €
- Groupe scolaire Prédieu (rénovation) : 246 000 €. Budget total 1,2 M€
- Informatique (matériel, serveurs, logiciels, copieurs) : 435 000 €

- Hôtel de Ville (travaux divers) : 45 000 €
- Crèches (divers travaux Mails, Gare, Rochepleine et Fiancéy) : 65 000 €
- Salle Prédieu (acquisition et aménagement du local) : 240 000 €
- E-administration (refonte site Internet) : 39 000 €
- Plan numérique et matériel dans les écoles : 45 000 €
- Amélioration de chauffage des bâtiments : 82 000 €
- Espace Europe (travaux) : 52 000 €
- Zone humide : 197 000

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : charges de personnel, achat de fournitures, charges financières, électricité... Une grande partie concerne également les prestations de services et l'entretien des équipements mis à disposition des usagers.



21,2 M€ C'est le montant des dépenses d'exploitation en 2018.

Chaque service et prestation proposé par la collectivité a un coût.

Ce dernier est réparti entre la participation des familles (tarifs des prestations), celles des partenaires de financement (subventions Caf, Département et État) et le reste à charge pour la collectivité.

Ce reste à charge est essentiellement financé par les recettes fiscales : 38 % par les habitants et 62 % par les entreprises.

Aperçu en un coup d'œil sur la participation de chacun par ménage.

- PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ
- COÛT PAR FAMILLE
- PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES

CADRE DE VIE

227€ / ménage



(Espaces verts des quartiers et propreté urbaine)

ACTION SOCIALE

150€ / ménage



(Subvention CCAS : portage de repas, suivi social, personnes âgées, MSF...)

SCOLAIRE

319€ / ménage



(Entretien des bâtiments, achat de matériels, interventions pédagogiques...)

PÉRISCOLAIRE

340€ / ménage



(Accueils périscolaire, restauration, animation...)

ENFANCE JEUNESSE

100€ / ménage



(Pôle jeunesse, espace Europe, les Scilles du Néron...)

PRATIQUES SPORTIVES*

286€ / ménage



(Équipements mis à disposition, subvention USSE, entretien piscines, gymnases...)

PRATIQUES CULTURELLES

314€ / ménage



(La Vence Scène, bibliothèque, L'Unisson...)

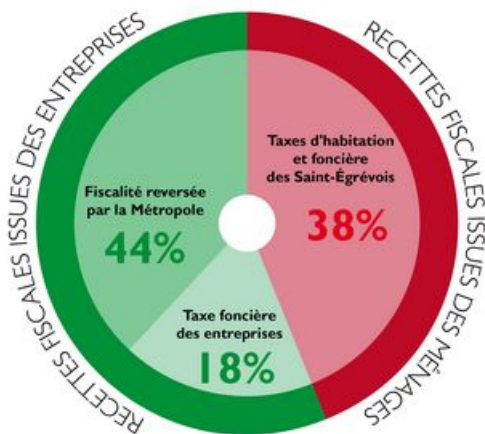
PETITE ENFANCE

458€ / ménage



(Crèche, RAM, entretien des bâtiments et prestations diverses)

* Le coût pour les pratiques sportives regroupe le budget de la collectivité et celui du Sivom consacré à la part saint-égrévoise.



Zoom sur les recettes fiscales directes

38% des recettes fiscales sont issues des ménages saint-égrévois (soit l'équivalent de 965€ par famille). Les 62 % restant proviennent des entreprises.

Le saviez-vous ?

Sur les impôts (taxe d'habitation et taxe foncière cumulées) payés par les Saint-Égrévois, seulement 45 % reviennent à la Ville et 9 % au Sivom du Néron. Le reste, 46 %, est réparti entre la Métropole,

l'EPFL (établissement public foncier local), le Département et l'État.



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE

36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00